



MÉMOIRE

DATE : 7 février 2023

DE : Dany Caron, directeur général

À : Communauté métropolitaine de Québec

OBJET : Consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) agit à titre d'organisme paramunicipal désigné par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour assurer la gestion du parc de logements HLM et du Programme de supplément au loyer (PSL) sur le territoire de la Ville de Québec, élargi depuis les fusions de 2002. L'OMHQ a également le mandat de gérer le parc d'habitations abordables de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) ainsi que de développer de nouvelles unités de logement pour sa clientèle. En tant que centre de services, il offre enfin un soutien technique à plusieurs offices d'habitation et organismes des environs, et ce, dans le respect de l'autonomie locale de chacun.

L'OMHQ, incluant son devoir de gestionnaire de la SOMHAC et du PSL, gère ainsi plus de 12 290 unités de logement réparties au sein de plus de 165 sites sur son territoire. C'est plus de 15 000 personnes qui bénéficient directement de ses services.

Pour donner suite à l'invitation faite par M^{me} Marie-Christine Alarie, conseillère en gestion des matières résiduelles, voici donc les commentaires de l'OMHQ relatifs au projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMR).

COMMENTAIRES

À la lecture du document de présentation du projet de PMGMR de la CMQ, nous tenons, en tant qu'important gestionnaire immobilier sur le territoire, à faire part de nos préoccupations, contraintes, potentielles initiatives et suggestions. Celles-ci s'articulent plus particulièrement autour de 5 des 32 mesures proposées.

Mesure 1 :

Identifier les habitudes de vie et les comportements de la population relativement la gestion des matières résiduelles.

Considérant l'ampleur de notre parc immobilier ainsi que l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale de notre organisation et au développement durable, nous vous offrons l'opportunité de procéder à une partie de l'étude sur les habitudes et le comportement de la population relativement à gestion des matières résiduelles dans certains immeubles de notre parc. Nous serions très intéressés à devenir pour vous un partenaire de premier plan dans le travail de développement d'outils et d'accompagnement pour assurer l'avancement de cette mesure.

Mesure 4 :

Accompagner la population, les institutions, commerces et industries(ICI) ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine de la CRD.

Dans le même ordre d'idées que pour la mesure précédente, nous sommes intéressés, en tant qu'organisation gestionnaire d'un important parc immobilier soucieuse d'assurer un développement durable pour notre collectivité, à contribuer avec vous à la réflexion permettant d'atteindre les objectifs fixés pour favoriser l'encadrement la gestion des résidus du milieu de la CRD.

La mise en place exploratoire de certaines mesures pourrait encore là se faire avec notre collaboration et celle de la Ville de Québec. D'établir un cadre d'échanges formel entre nos organisations permettrait sans doute de partager des idées de mesures incitatives et d'évaluer ensemble leur mise en application lors d'un projet de construction en incluant des clauses spécifiques dans les documents contractuels en ce qui concerne la gestion rigoureuse des déchets de construction en chantier. En collaboration avec la CMQuébec, il serait possible de faire une caractérisation des déchets de construction, et par la suite, d'optimiser leurs réutilisations éventuelles en lien avec les mesures 27 et 29 de l'orientation 6.

Mesure 15 :

Optimiser l'accès, les services et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôts sur le territoire.

Et

Mesure 27 :

Identifier les opportunités de Mailage et les débouchés pour favoriser l'économie circulaire.

Comme identifié dans notre mémoire déposé précédemment en lien avec votre planification stratégique, nous sommes grandement confrontés à l'OMHQ au manque d'espace des écocentres qui ne permettent pas l'entreposage de matériaux usagés ou d'articles ayant un potentiel de revente, ainsi qu'à l'absence d'un système efficace de collecte de ces résidus. En plus d'encourager le gaspillage, cette situation enlaidit nos quartiers et peut comporter beaucoup de risques pour la santé et l'hygiène de nos collectivités.

Il est occasionnel à l'OMHQ de devoir disposer des biens de locataires dans les situations de déguerpissement, d'expulsion ou de décès (succession). Dans certains cas, certains biens pourraient être utiles s'ils étaient redistribués à d'autres ménages. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville de Québec n'entrepose plus ce type de biens. L'OMHQ se retrouve donc devant trois possibilités :

1. Jeter les biens.
2. Entreposer les biens pour s'en départir après un certain temps.
3. Trouver un organisme communautaire qui s'assurera d'entreposer et de redistribuer les biens.

Devant les contraintes actuelles des possibilités 2 et 3, c'est malheureusement la possibilité 1 qui est la plus souvent retenue, avec les frais qui doivent être engagés par notre organisation.

Il serait, selon nous, primordial de pouvoir bénéficier d'un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution de ce type de biens. Cela permettrait d'en faire profiter le maximum de citoyens tout en diminuant la quantité de déchets produits. Ce centre aurait comme mandat de classer les biens avant d'en permettre la vente ou la redistribution. Actuellement, nous n'avons tout simplement pas d'espace pour effectuer cet entreposage et ce traitement des biens. Les organismes communautaires qui œuvrent auprès des clientèles dans le besoin vivent exactement la même problématique. Ils ne sont jamais en mesure de venir collecter les biens laissés dans nos logements faute d'espace pour les entreposer. Des quantités considérables de biens récupérables sont donc bêtement perdues chaque jour. Ce serait un énorme avantage et une solution à une sérieuse problématique de pouvoir bénéficier d'un endroit centralisé pour en assurer le tri et leur permettre une deuxième vie.

Dans d'autres situations, il est important de pouvoir disposer rapidement et proprement de ces biens parce qu'ils sont contaminés et représentent un risque pour d'autres ménages. C'est particulièrement le cas de biens infestés par les punaises de lit, phénomène sous contrôle, mais en progression à Québec. L'implantation d'un système de collecte des résidus encombrants devrait prendre cette donnée en considération.

Nous sommes donc très soucieux de voir ces deux mesures se réaliser dans les meilleurs délais.

Mesure 22 :

Reconnaitre les bonnes pratiques des partenaires, des institutions, commerces et industries (ICI) et des municipalités qui pratiquent une saine gestion des matières résiduelles.

Nous avons réalisé en collaboration avec le Service de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec un projet pilote d'implantation de conteneurs à déchets semi-enfouis pour la collecte des déchets et des matières recyclables, ainsi que des enclos pour les encombrants dans le secteur de St-Pie X qui compte plus de 400 logements.

Ce projet est en fonction depuis septembre 2020, il a permis de nettement améliorer la situation de la collecte des déchets et des encombrants dans le secteur.

Une caractérisation des déchets a été faite par une firme externe dont nous attendons les résultats sous peu afin de mesurer l'effort fait dans le tri des matières. Par la suite, en fonction des résultats, nous entamerons des activités de sensibilisation auprès des locataires sur l'importance du tri et de la récupération.

Ce projet issu de la collaboration entre la Ville de Québec et l'OMHQ s'inscrit concrètement dans la mesure 22 et devrait faire l'objet d'une mise en valeur de ses résultats.

CONCLUSION

Pour conclure, notre organisation vous réitère qu'elle est prête et grandement intéressée à collaborer avec vous à la mise en œuvre des mesures abordées dans le cadre de ce mémoire. Elles cadrent aussi dans l'une des orientations de notre planification stratégique, soit un cadre bâti durable et écoresponsable.

Nous vous rappelons que nous sommes prêts à développer à travers notre parc immobilier, en collaboration avec vous, des initiatives novatrices pilotes permettant d'augmenter la récupération des matières recyclables, de la sensibilisation à la réutilisation des matières dans les immeubles multilogements.

Nous insistons enfin sur l'importance de mettre en place un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution de biens réutilisables et de considérer la problématique des punaises de lit dans l'implantation d'un système de collecte des résidus encombrants.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à nos recommandations et au plaisir d'avoir l'opportunité de travailler avec votre équipe dans le cadre de la mise en œuvre de ce PMGMR 2024-2031.



Dany Caron
Directeur général
Office municipal d'habitation de Québec